



INSTRUCTIONS POUR LES SECRÉTAIRES DE CONCOURS – MESURES COVID 19

1. ARRIVÉE SUR PLACE

Lors de votre arrivée sur la place de concours, en collaboration avec vos collègues juges et l'organisateur, il faudra faire un contrôle des installations et des mesures qui ont été prises afin de respecter les règles de sécurité :

- Concernant les distances ;
- Installation de l'affichage des mises en garde pour la protection ;

2. PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE

- Commencer par la distribution des masques et du gel désinfectant pour les juges ;
- Eventuellement distribution à titre exceptionnel de quelques masques si des personnes présentes n'en ont pas et que l'organisateur n'en a plus.

POUR LA DISTRIBUTION DES MASQUES, IL EST PRIMORDIAL DE VOUS DÉSINFECTER SCRUPULEUSEMENT LES MAINS AVANT DE PRENDRE UN MASQUE ET DE LE DISTRIBUER EN LE TOUCHANT LE MOINS POSSIBLE ET EN LE PRENANT PAR L'ÉLASTIQUE.

3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- Comme nous l'avons également précisé aux organisateurs, le cheval doit absolument avoir été inscrit préalablement et noté sur le programme que vous aurez reçu pour pouvoir participer à l'épreuve ;
- Les propriétaires qui ne respectent pas l'horaire ne pourront également pas prétendre à une participation.



INSTRUKTIONEN FÜR DIE SCHAUSEKRETÄRE. MASSNAHMEN – COVID 19

1. ANKUNFT VOR ORT

Bei Ihrer Ankunft auf den Schauplatz sollten Sie unter Zusammenarbeit mit Ihren Richterkollegen die Infrastrukturen und die Massnahmen kontrollieren, welche zur Einhaltung der Sicherheitsvorschriften getroffen wurden:

- Sicherheitsabstand;
- Plakate mit den Sicherheitsmassregeln;

2. VORBEREITUNG DER PRÜFUNG

- Mundschutz und Desinfektionsmittel an die Richter verteilen;
- Eventuell wenige Mundschütze abgeben falls anwesende keine haben und der Organisator keine mehr hat.

FÜR DIE AUSGABE DES MUNDSCHUTZES IST ES VON HÖCHSTER BEDEUTUNG, DASS SIE DIE HÄNDE DESINFIZIEREN BEVOR SIE DEN MUNDSCHUTZ AUSGEBEN UND SIE DIESEN SO WENIG ALS MÖGLICH BERÜHREN UND IHN AM ELASTIK HALTEN.

3. ABLAUF DER PRÜFUNG

- So wie wir dies den Organisatoren mitgeteilt haben muss das Pferd unbedingt vorher angemeldet und im Programm aufgeführt sein, welches sie vorgängig mit dem Aufgebot an diese Prüfung erhalten haben;
- Die Besitzer, welche den vorgegebenen Zeitplan nicht einhalten können, ebenfalls nicht an der Prüfung teilnehmen.